

# FICHE D'INSCRIPTION

*Une fiche par thème traité*

BRETAGNE®

**À renvoyer pour le 4 mars 2016**

Confédération Kendalc'h – 1 rue de Suède - Porte Océane - 56400 Auray

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Nom du ou des enseignants : \_\_\_\_\_

Classe(s) concernée(s) : \_\_\_\_\_ Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_

Thème choisi : \_\_\_\_\_

*Clause à faire signer par chaque personne reconnaissable  
dans le travail réalisé présenté au concours,  
ou par son représentant légal.*

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Résidant \_\_\_\_\_

Accepte par la présente que les photos sur lesquelles moi ou mon enfant \_\_\_\_\_

figure puissent être utilisées dans le cadre du concours Pikett' organisé par la confédération Kendalc'h sur le thème :  
« DU PAIN SUR LA PLANCHE ».

Les photos figurant dans le travail réalisé pourront servir à toute publication décidée par la confédération Kendalc'h.

Fait le \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



**Confédération Kendalc'h**  
1 rue de Suède - Porte Océane - 56400 Auray  
02 97 58 10 50  
confederation@kendalch.com  
www.kendalch.bzh



Association loi 1901 soutenue par le Conseil Régional de Bretagne

# CONCOURS PIKETT' Pour les écoles

## RÈGLEMENT DU CONCOURS



## ARTICLE 1 L'ORGANISATEUR

La confédération Kendalc'h, qui œuvre à la diffusion et à la transmission de la culture bretonne, organise un concours à destination des écoles primaires de Bretagne historique.

## ARTICLE 2 LES PARTICIPANTS

Sont autorisées à participer à ce concours toutes les écoles primaires (une classe ou plusieurs, un groupe d'élèves etc.) équipées d'un coffret pédagogique « la Famille Pikett' ».

Une ou plusieurs classes d'une même école peuvent concourir. Contacts : pikett@kendalch.com ou 06 38 17 66 15. Informations : [www.famille-pikett.com](http://www.famille-pikett.com)

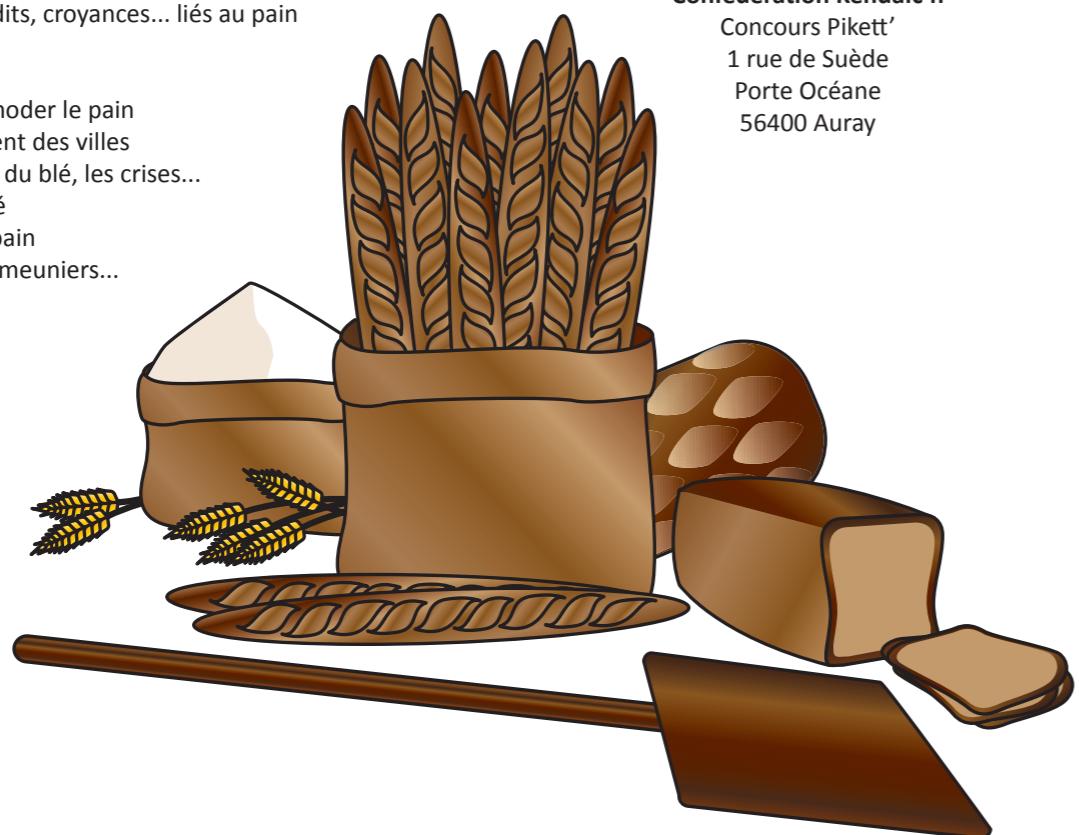
## ARTICLE 3 LE THÈME DU CONCOURS

Le sujet du concours pour l'année 2016 est :

### « DU PAIN SUR LA PLANCHE »

Le pain fut pendant longtemps la base de l'alimentation. Il garde encore aujourd'hui une place importante dans notre quotidien. Le sujet est volontairement très ouvert, cependant voici quelques pistes :

- Un pain spécifique (ex : le pain mirao...)
- Expressions, interdits, croyances... liés au pain
- Les fours
- Les boulangers
- Comment accommoder le pain
- L'approvisionnement des villes
- L'évolution du prix du blé, les crises...
- Les marchés au blé
- Les fêtes liées au pain
- Les moulins et les meuniers...



## ARTICLE 4 LES OBJECTIFS DU CONCOURS

Les objectifs sont de plusieurs ordres pour les enfants :

- Réaliser une enquête concernant un aspect précis de la culture bretonne.
- Savoir regrouper et présenter les informations récoltées.
- Développer un travail collectif dans un esprit coopératif de recherche et de découverte.
- Mieux connaître leur environnement.
- Participer à un projet interdisciplinaire.

## ARTICLE 5 LES CONDITIONS À RESPECTER

- Ce travail doit être réalisé essentiellement par les élèves.
- Le travail réalisé doit être rendu aux dates indiquées dans l'article 6.
- Le travail peut être réalisé en français, breton ou gallo.

## ARTICLE 6 CONTENU À RENDRE ET DÉLAI

Le résultat du travail réalisé peut être présenté sous la forme de votre choix (dossier, exposition, vidéo, etc.).

L'inscription doit être réalisée avant le 4 mars 2016 (fiche d'inscription dûment remplie et envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous).

Le dossier doit contenir une note expliquant la démarche et l'implication des enfants, ceci pour permettre au jury de bien cerner leur investissement dans la réalisation du travail (photos autorisées).

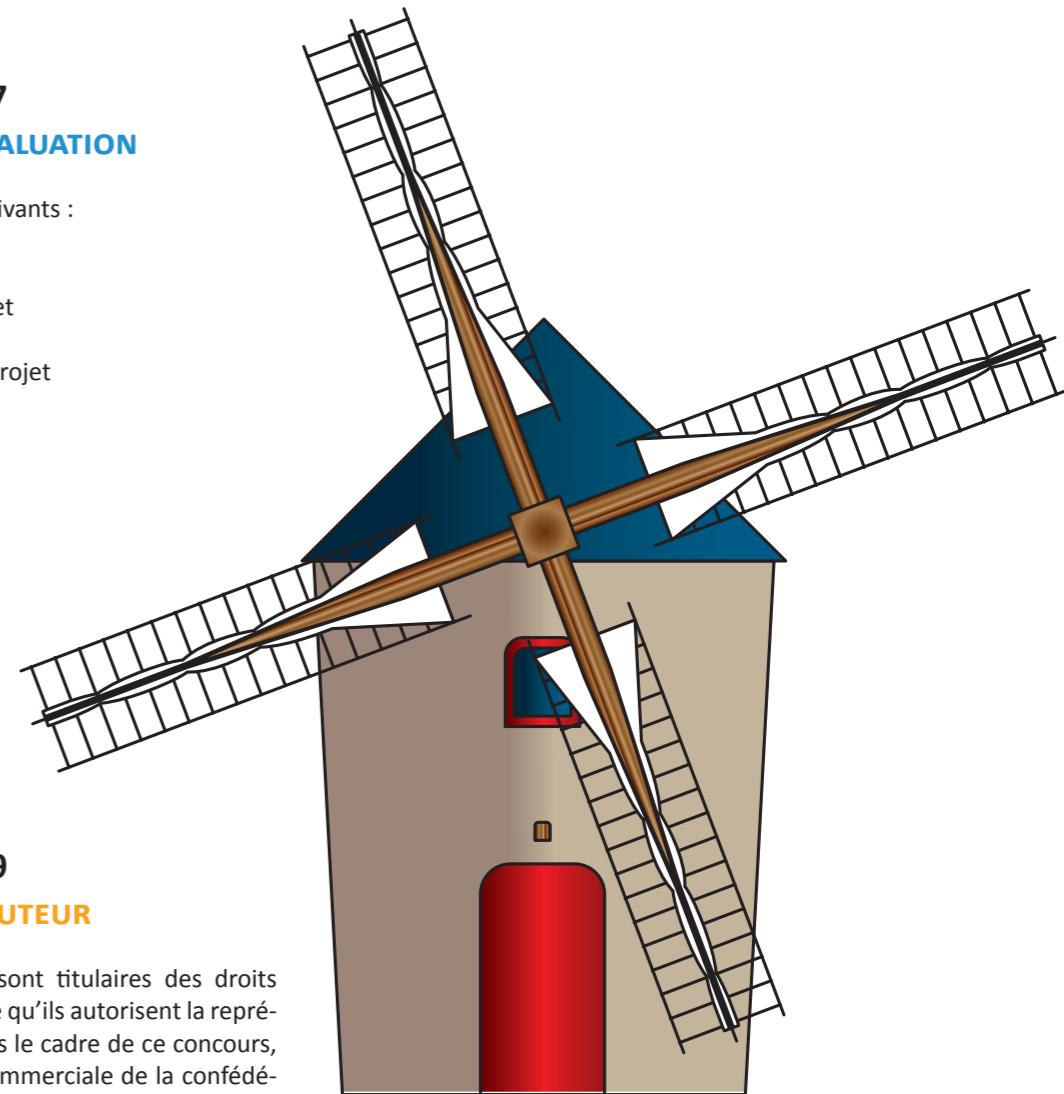
L'ensemble du projet devra être envoyé avant le 13 mai 2016 (dernier délai) sur CD/DVD à :

Confédération Kendalc'h  
Concours Pikett'  
1 rue de Suède  
Porte Océane  
56400 Auray

## ARTICLE 7 LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- Le contenu de l'enquête
- Le soin apporté à la réalisation
- L'implication des enfants au projet
- La créativité
- L'approche interdisciplinaire du projet



## ARTICLE 9 LES DROITS D'AUTEUR

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur du projet envoyé, c'est-à-dire qu'ils autorisent la représentation gratuite de leur œuvre dans le cadre de ce concours, et pour toute communication non commerciale de la confédération Kendalc'h.

En ce sens, il est également demandé aux participants de citer obligatoirement l'ensemble de leurs sources (personnes consultées, organismes divers, bibliographie complète incluant les sites internet visités...).

## ARTICLE 10 LES DROITS À L'IMAGE

En cas de montage vidéographique ou photographique représentant une personne physique, le projet devra être accompagné de l'acceptation écrite (modèle joint en annexe à utiliser obligatoirement) de celle-ci ou de son représentant légal (parents pour les enfants), pour la diffusion de son image dans le cadre du concours de la confédération Kendalc'h.

## ARTICLE 11 LES DROITS DE DIFFUSION

Par sa participation au concours, l'école autorise, sans conditions, la diffusion du projet par la confédération Kendalc'h, sans rémunération aucune.

Tous les travaux des participants seront d'ailleurs systématiquement diffusés dans la partie « blog » du site internet [www.famille-pikett.com](http://www.famille-pikett.com).

L'exploitation des œuvres se fera dans un but pédagogique et sans visée commerciale.

## ARTICLE 12 LA REMISE DES RÉCOMPENSES

En cas de participation ou de qualité insuffisantes, la confédération Kendalc'h se réserve le droit de ne pas décerner de prix. Deux classements distincts seront réalisés, l'un pour les classes de cycle 2, l'autre pour celles de cycle 3.

### Les récompenses

#### Cycle 2

- Premier prix : dotation en livres d'une valeur de 700 €
- Deuxième prix : dotation en livres d'une valeur de 300 €

#### Cycle 3

- Premier prix : dotation en livres d'une valeur de 700 €
- Deuxième prix : dotation en livres d'une valeur de 300 €

### La remise des récompenses

Une remise officielle des prix aura lieu dans chaque école lauréate.

## ARTICLE 13 LE RÈGLEMENT

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserves du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.